BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT HAGUENAU WISSEMBOURG
Commune de HOERDT

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 JUILLET 2025

Date de la convocation : 30 juin 2025 *transmise le : 30 juin 2025*

Membres élus : 27 *en fonction : 26* *présents : 21*

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH (arrivé à 19h55) , Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIEDINGER, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Emmanuel DOLLINGER, Caroline OFFERLE, Arnaud OTTMANN, Laëtitia GRASSER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT, Mathieu HIRSCH.

Etaient absents excusés : , Monsieur Laurent WAEFFLER, Madame Mélanie LALLEMAND qui donne pouvoir à Madame NOBLET ; Monsieur Alexandre WINTER, Monsieur Thierry RIEDINGER, Madame Christiane SAEMANN qui donne pouvoir à Madame Emmanuelle EBERHARDT

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky WOLFF

2025-059 : Acquisitions foncières

Monsieur le Maire propose l'acquisition de plusieurs parcelles :

- Pour régulariser la pose d'un collecteur d'assainissement pluvial (gare-Heyler) ainsi que son renforcement et l'éventuelle création d'une voie verte (piétons et cyclistes) pour rejoindre la Gare depuis la rue Hasloch, les parcelles concernées sont les suivantes :

Section	Parcelle	Superficie (m²)
05	56	1399
05	59	586
05	67	2024
05	68	975

La commission urbanisme a émis un avis favorable à l'acquisition de ces parcelles pour un prix proposé de 5062 € pour les 4 984 m².

- Des parcelles en vue de réaliser des aménagements en faveur de la faune et la flore, ainsi qu'un aménagement paysager pour les habitants, les parcelles à acquérir sont les suivantes :

Section	**Parcelle**	**Superficie**
14	135	682
14	136	731
14	137	644
14	138	1132
14	156	166
14	267	118

Accusé de réception en préfecture
067-216702050-20250708-2025-059-DE
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

14	268	113
14	269	116
14	270	114
14	271	101
14	272	66
14	691	209
14	694	362
14	697	479
14	699	492
14	701	504
14	703	674
14	705	809
		7512

La commission urbanisme a émis un avis favorable à l'acquisition de ces parcelles pour un prix proposé de 7 512 € pour les 7 512 m².

Aussi le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve les acquisitions de parcelles suivantes :

Section	Parcelle	Superficie (m²)
05	56	1399
05	59	586
05	67	2024
05	68	975
14	135	682
14	136	731
14	137	644
14	138	1132
14	156	166
14	267	118
14	268	113
14	269	116
14	270	114
14	271	101
14	272	66
14	691	209
14	694	362
14	697	479
14	699	492
14	701	504
14	703	674
14	705	809

Donne pourvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette décision

Pour extrait conforme à Hoerdt, le 11-07-2025
Publié le 11.07.2025
Transmis à la Préfecture le 11.07.2025
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Jacky WOLFF

Le Maire
Denis RIEDINGER

MAIRIE DE HOERDT 67720

Accusé de réception en préfecture
067-216702050-20250708-2025-059-DE
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025